

24 - 28 octobre 1988.

FORT-DE-FRANCE

Organisateur : Université Populaire de la Martinique.

Ecrire et lire le créole

par le

Professeur Jean BERNABE

G.E.R.E.C.* - U.A.G.

Le créole, comme toutes les autres langues naturelles, a commencé par être parlé avant d'être écrit. L'oralité a donc toujours précédé l'écriture. Dire d'une langue qu'elle est une langue orale serait une aberration - puisque toutes les langues vivantes sont forcément orales - si cela ne signifiait pas ceci : ce sont des langues qui sont restées au niveau de l'oralité, des langues qui ne sont pas entrées, de manière significative, dans le processus de l'écriture. Je dis "de manière significative" parce qu'il ne suffit pas de décider de noter par écrit une langue orale pour que cette dernière, cessant d'être une langue orale devienne littéraire. C'est avec le temps et une certaine pratique sociale qu'une langue fonctionne comme langue écrite.

Le créole est encore une langue jeune (3 siècles) comparée par exemple au français qui a 12 siècles. Cette dernière langue, n'a commencé à devenir littéraire que vers le 15-16e siècle, soit 6 ou 7 siècles après la date de naissance qui lui est attribuée.

Le modèle orthographique du français

Depuis toujours, il s'est pourtant trouvé des gens désireux individuellement de noter, par écrit, des mots ou des phrases créoles. Pour le faire, ces personnes ne pouvaient que s'inspirer de la structure alphabétique de la langue dans laquelle elles avaient été elles-mêmes alphabétisées. S'agissant du créole martiniquais, par exemple, cette langue d'alphabétisation n'est autre que le français. Si on ajoute à cela le fait qu'un très grand nombre de mots créoles sont issus de mots français du 16e siècle dont ils sont restés phonétiquement très proches, on comprendra pourquoi c'est le modèle orthographique français qui, historiquement, a servi de base à la notation du créole.

L'autonomie du créole

Toutefois, même issu majoritairement du français, le créole ne saurait se confondre totalement avec sa langue-mère. C'est pourquoi il arriva ce qui devait arriver : au terme d'un certain nombre de prises de conscience successives, le travail scientifique aidant, on s'est enfin rendu compte que le créole, même parent du français, avait son originalité ; que le vêtement de l'orthographe française ne lui allait pas toujours très bien ; que c'était même

.../...

Professeur Jean BERNARD
U.R.S.C.
U.A.C.

RÉSUMÉ DE L'INTERVENTION
Le Créole

Créole parlé, créole écrit, créole lu

par le
Professeur Jean BERNARD

Le créole, comme toutes les autres langues naturelles, a commencé par être parlé avant d'être écrit. L'oralité n'est donc pas une langue précède l'écriture. Dire d'une langue qu'elle est une langue orale serait une aberration - puisque toutes les langues vivantes sont forcément orales - et cela ne signifiait pas ceci : ce sont des langues qui sont restées au niveau de l'oralité, des langues qui ne sont pas entrées, de manière significative, dans le processus de l'écriture. Le rôle "de manière significative" parce qu'il ne suffit pas de décider de noter par écrit une langue orale pour que celle-ci cesse d'être une langue orale devenue littéraire. C'est avec le temps et une certaine pratique sociale qu'une langue fonctionne comme langue écrite.

Le créole est encore une langue jeune (3 siècles) comparée par exemple au français qui a 12 siècles. Cette dernière langue, n'a commencé à devenir littéraire que vers le 15-16e siècle, soit 5 ou 7 siècles après la date de naissance qui lui est attribuée.

Le type orthographique du français

Depuis toujours, il s'est toujours trouvé des gens illettrés individuellement de noter, par écrit, des mots ou des phrases orales. Pour la lettre, ces personnes ne pouvaient pas s'inspirer de la structure alphabétique de la langue dans laquelle elles avaient été elles-mêmes alphabétisées. S'agissant du créole martiniquais, par exemple, cette langue d'alphabétisation n'est autre que le français. Si on ajoute à cela le fait qu'un très grand nombre de mots créoles sont issus de mots français du 16e siècle dont les écrits sont très proches, on comprendra pourquoi c'est le modèle orthographique français qui, historiquement, a servi de base à la notation du créole.

L'autocritique du créole

Faut-il, dans une majorité de français, le créole ne saurait se contondre totalement avec sa langue-mère. C'est pourquoi il arrive ce qui devrait arriver : au lieu d'un certain nombre de prises de conscience successives, le travail scientifique n'est en fait que le reflet de ce qui est en train de se faire dans la langue française, avec son originalité ; que le système de l'orthographe française ne lui était pas toujours très bien ; que c'était même

* Groupe d'Etudes et de Recherches en Ethnologie
Cristophore

parfois un déguisement incapable d'exprimer sa réalité concrète. Il ya des sons qui existent en créole et que le système français n'est guère armé pour exprimer. Il y a aussi des règles qui fonctionnent en français et qui ne fonctionnent pas en créole et inversement. Prenons, par exemple, le cas de l'accord en français en genre et en nombre de l'adjectif avec le nom :

une belle voiture
de belles voitures
de beaux chevaux.

Le créole ignorant la notion de genre, comment doit-on écrire le mot qui, dans cette langue, signifie beau ? Va-t-on noter bel, belle, belles ? Aucune règle orthographique du français ne permet de le dire. Seule une règle, extérieure au système français, peut envisager, par exemple, d'écrire d'une manière ou d'une autre. Cette conscience de l'autonomie du système d'écriture du créole liée à l'autonomie de sa structure grammaticale est loin d'être répandue dans nos sociétés. Beaucoup de créolophones refusent de voir autre chose dans le créole qu'un sous-produit du français, un vulgaire patois qui n'a pas besoin d'un système autonome d'écriture.

Les systèmes graphiques

Ce n'est d'ailleurs que vers le milieu du 20e siècle que divers systèmes d'écriture ont commencé à être proposés pour noter le créole. Celui que nous utilisons est celui qui connaît, à ce jour, l'extension et la popularité la plus grande. Il s'agit du système proposé, argumenté, diffusé dès 1976 par le GEREK (Groupe d'Etudes et de Recherches en Espace Créolophone) que j'ai l'honneur de diriger à l'Université des Antilles et de la Guyane. La convergence de ce système avec d'autres (dont celui qui a été officialisé en Haïti) fait qu'il cesse progressivement d'être un système étrange et est de plus en plus assumé par des couches de plus en plus importantes. Cependant les grosses masses en sont encore exclues.

Et l'alphabétisation

Dans une société où l'accès à l'alphabétisation passe organiquement et sociologiquement par la langue française, on peut affirmer que toute personne qui ne sait pas lire et écrire le français ne sait pas non plus lire et écrire le créole. D'autre part, l'immense majorité de ceux qui sont reconnus comme capables de lire et écrire le français ne sont pas* capables d'écrire le créole. Nous avons donc, dans nos pays, deux niveaux d'analphabétisme dont les relations sont complexes.

Sauf en Haïti et aux Seychelles, il n'y a guère eu d'alphabétisation en créole qui ne s'élabore à partir d'une expérience d'alphabétisation en français. Un peu autre est le cas d'Haïti où 90 % de la population (soit 5.000.000 d'habitants) ne parlent pas français et où a été tentée une alphabétisation première en créole. Cette alphabétisation depuis les années 1930 a concernée les adultes (à travers des programmes dirigés par des américains (Mac CONNEL et LAUBACK) mais

Il existe deux grandes catégories de systèmes graphiques
- idéogrammes qui notent le syllabe, le ton (chinois, japonais)
- phonogrammes qui notent le syllabe, le ton (les + nouveaux)
A l'élément des systèmes phonogrammes il en est de phonogrammes qui établissent un lien au moins tendu entre le son et la graphie

* d'emblée

parfois un décalage inopiné d'exprimer sa réalité concrète. Il y a des cas où existent en créole et que le système français n'est pas adapté pour exprimer. Il y a aussi des règles qui fonctionnent en français et qui ne fonctionnent pas en créole et inversement. Prenons, par exemple, le cas de l'accord en genre et en nombre de l'adjectif avec le nom :

une belle voiture
des belles voitures
des beaux chevaux.

Le créole ignorent la notion de genre, comment doit-on écrire le mot qui, dans cette langue, signifie beau ? Va-t-on noter bel, belle, beaux ? Aucune règle orthographique du français ne permet de le dire. Mais une règle, extérieure au système français, peut envisager, par exemple, d'écrire d'une manière ou d'une autre. Cette conscience de l'autonomie du système d'écriture du créole liés à l'autonomie de sa structure grammaticale est loin d'être répandue dans nos sociétés. Beaucoup de créolophones refusent de voir autre chose dans le créole qu'un sous-produit du français, un vulgaire patois qui n'a pas besoin d'un système autonome d'écriture.

Le système français

Ce n'est d'ailleurs que vers la fin du 20e siècle que divers systèmes d'écriture ont commencé à être proposés pour noter le créole. Celui que nous utilisons est celui qui connaît, à ce jour, l'extension et la popularité la plus grande. Il s'agit du système proposé, argumenté, diffusé dès 1978 par le GERC (Groupe d'Etudes et de Recherches en Espace Créolophone) que j'ai l'honneur de diriger à l'Université des Antilles et de la Guyane. La convergence de ce système avec d'autres (dont celui qui a été officialisé en Haïti) fait qu'il cesse progressivement d'être un système étranger et est de plus en plus accepté par des couches de plus en plus importantes. Cependant, les progrès réalisés en sont encore exiguës.

La base de ce système : adultes en Martinique ?

Dans une société où l'accès à l'alphabétisation passe organisationnellement et sociologiquement par la langue française, on peut estimer que toute personne qui ne sait pas lire et écrire le français ne sait pas lire et écrire le créole. D'autre part, l'immense majorité de ceux qui sont reconnus comme capables de lire et écrire le français ne sont pas capables d'écrire le créole. Nous avons donc, dans nos pays, deux niveaux d'alphabétisation dont les relations sont complexes.

Pour celles de nous à l'opinion de l'école, le système d'écriture du créole est un défi. La Martinique, à l'alphabétisation en créole, est un défi à partir d'une expérience d'alphabétisation en français. Un peu autre est le cas d'Haïti où 90 % de la population (soit 5.000.000 d'habitants) ne parlent pas français et où a été menée une alphabétisation première en créole. Cette alphabétisation a permis aux années 1980 de connaître les adultes à travers des programmes dirigés par des créolophones (Mme GONNET et LAUREN) mais

et existe deux grands systèmes d'écriture créolophones

aucune évaluation n'est apparemment disponible sur la question. D'autre part, à la fin des années 70, le créole a été introduit dans les premières classes du primaire, pour les enfants exclusivement créolophones. Mais l'expérimentation a tourné court, en raison des incertitudes idéologiques du pouvoir et des oppositions des classes moyennes vis-à-vis de cette politique d'alphabétisation première en créole, des jeunes enfants.

Les Seychelles (dans l'Océan Indien) constituent le seul pays créole où existe une volonté politique nationale claire et nette de promotion du créole. Dès le primaire les enfants y apprennent à lire et à écrire en créole autant qu'en anglais et en français.

Il serait intéressant de procéder à une alphabétisation première en créole, mais il n'y a aucune demande en ce sens. Seule une démarche expérimentale est mise en œuvre ici et là. Dans ce cas, il conviendrait d'étudier le rôle de l'alphabétisation en créole dans le processus d'alphabétisation en français. Autrement dit, si le passage par le créole est plus efficace que l'accès direct au français.

* dans tous les pays créolophones

** socialisme massif ailleurs qu'aux Seychelles

*** ou en anglais

ou à l'anglais!

En conclusion

A l'issue de ce bref exposé il convient de noter les points suivants :

1 - l'écriture qui note le créole d'après son origine est appelée écriture étymologique (le mot **étymon** désigne l'origine des mots) ;

2 - en fait, ce qui est gênant ce n'est pas, en soi, l'écriture étymologique. Ce qui fait problème c'est le caractère compliqué et imprévisible de l'orthographe française, véritable terreur pour les écoliers (il existe plus de 20 manières de noter le son (o/)). Tel n'est pas, par exemple, le cas de l'orthographe espagnole dont chacun connaît la simplicité ; on ne pourrait jamais l'écrire d'un mot français si on ne l'a pas vu écrit.

3 - si notre créole était issu majoritairement de l'espagnol (au lieu du français) il n'y aurait alors aucun inconvénient à le noter étymologiquement, d'après son origine espagnole. Il y aurait forcément transparence, en effet, entre un système de notation du créole et un système de notation de l'espagnol assez proche de celui à quelques exceptions près.

4 - ce n'est donc pas contre la langue française qu'on en a quand on refuse son système orthographique ; c'est contre ses inconvénients eux-mêmes causés par une imitation trop servile de la langue latine dont elle est issue (si on écrit le mot **temps** avec 5 lettres, alors qu'il ne comporte que 2 sons |t + ă|, c'est à cause du latin **tempus**). Il est normal que le créole, langue jeune des temps modernes, ne se laisse pas écraser par le poids d'une tradition étouffante remontant à l'antiquité gréco-romaine ;

5 - beaucoup de gens disent qu'écrire le créole de manière étymologique c'est s'exposer à rendre les gens doublement analphabètes et, en tout cas, leur demander un double effort : l'un pour apprendre la manière d'écrire **temps** (orthographe française)

aucune évaluation n'est apparemment disponible sur la question. D'autre part, à la fin des années 70, le créole a été introduit dans les premières classes de primaire, pour les enfants exclusivement créolophones. Mais l'expérimentation a tourné court, en raison des certaines idéologiques du pouvoir et des oppositions des classes moyennes vis-à-vis de cette politique d'alphabetisation primaire en créole, des jeunes enfants.

Il serait intéressant de procéder à une alphabétisation primaire en créole, mais il n'y a aucune demande en ce sens. Mais une démarche expérimentale pourrait être tentée dans un premier temps.

En conclusion

1 - L'écriture qui note le créole d'après son origine est appelée écriture étymologique (le mot étymon désigne l'origine des mots) :

2 - en fait, ce qui est gênant ce n'est pas, en soi, l'écriture étymologique. Ce qui fait problème c'est le caractère complexe et imprévisible de l'orthographe française, véritable terreur pour les écoliers (il existe plus de 50 manières de noter le son (o)). Tel n'est pas, par exemple, le cas de l'orthographe espagnole dont chacun connaît la simplicité ; de la manière de noter le son (o) d'une huitaine de manières.

3 - si notre créole était issu majoritairement de l'espagnol (au lieu du français) il n'y aurait alors aucun inconvénient à le noter étymologiquement, d'après son origine espagnole. Il y aurait forcément transparence, en effet, entre un système de notation du créole et un système de notation de l'espagnol.

4 - ce n'est donc pas contre la langue française qu'on se a quand on refuse son système orthographique ; c'est contre les inconvénients eux-mêmes causés par une initiation trop servile de la langue latine dont elle est issue (et on écrit le mot temps avec 5 lettres, alors qu'il ne comporte que 5 sons [t + a + m + p], c'est à cause du latin tempus). Il est normal que le créole, langue jeune des temps modernes, ne se laisse pas dériver par le poids d'une tradition étymologique remontant à l'antiquité gréco-romaine ;

5 - beaucoup de gens disent qu'écrire le créole de manière étymologique c'est s'exposer à rendre les gens doublement alphabétisés et, en tout cas, leur demander un double effort : à la fois apprendre la manière d'écrire (l'orthographe française) pour apprendre la manière d'écrire le créole.

les solutions possibles

une autre solution

l'autre pour apprendre la manière d'écrire l'équivalent créole que nous notons : **tan** ;

6 - on ne dispose pas encore d'études permettant d'évaluer le comportement à long terme d'une personne maniant les 2 systèmes. Mais on sait que le système utilisé pour le créole constitue une simplification du système utilisé pour le français ;

7 - il faut savoir que lire n'est ni annoncer, ni déchiffrer lettre à lettre. C'est un acte global de saisie de vastes unités. Lire ne consiste pas à passer par l'oral, mais est un contact direct de l'oeil avec un texte. Cela limite beaucoup l'importance de l'opposition écriture étymologique/écriture phonologique, pour ce qui est de la lecture. Mais pour ce qui est de l'écriture, il est certain que l'effort est considérablement simplifié. Il ne faut pas oublier que lecture et écriture sont liées ;

8 - notons enfin que toute alphabétisation doit être suivie d'un entretien et d'un entraînement du lecteur. Il n'est pas sûr qu'il existe, à ce jour, un fonds de livres ou autres supports écrits assez importants pour garantir cet entretien et cet entraînement. L'écrit créole reste considérablement à promouvoir.

Annexe : tableau du système d'écriture du créole (système GEREC) .

L'autre pour apprendre la manière d'écrire l'écriture créée que nous notons : par ;

6 - on ne dispose pas encore d'études permettant de savoir le comportement à long terme d'une personne utilisant les systèmes. Mais on sait que les systèmes utilisés pour la création d'une application de systèmes utilisés pour la français ;

7 - Il faut savoir que lire n'est ni annoncer, ni déchiffrer lettre à lettre. C'est un acte global de saisis de vastes unités. Lire ne consiste pas à passer par l'oral, mais est un contact direct de l'œil avec un texte. Cela limite beaucoup l'importance de l'opposition écriture / système / écriture phonologique, pour ce qui est de la lecture. Mais pour ce qui est de l'écriture, il est certain que l'effort est considérablement simplifié. Il ne faut pas oublier que lecture et écriture sont liées ;

8 - notons enfin que toute alphabétisation doit être suivie d'un entretien et d'un entraînement à la lecture. Il n'est pas sûr qu'il existe, à ce jour, un fonds de livres ou autres supports écrits assez importants pour garantir cet entretien et cet entraînement. L'écrit existe donc considérablement à promouvoir.

Annexe : tableau du système d'écriture au créole (Système ERREC)